

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 84H/2012
N/Réf. : GM/KD/BXL-2.2339/s.536
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Hôpital, 27.
Changement d'affectation et remise en peinture de la façade avant.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 28/03/2013, en référence, reçue le 03/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24/04/2013.

La demande vise la réaffectation et le réaménagement d'une maison traditionnelle, datant de 1901, en un hôtel 4 chambres (type « Bed and Breakfast »). Le bien concerné est situé dans la zone de protection de l'ancien Hôtel de Flandre, classé par arrêté du 05/12/2002, et le joute directement.

La demande prévoit également de peindre la façade avant en noir et de placer, à partir du 1^e étage, de nouveaux châssis en bois, également peints en noir.

Le changement d'affectation n'aurait pas d'impact sur le bien classé. Cet aspect du dossier constitue, dès lors, un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial.

Par contre, la proposition de peindre la façade en noir aurait un impact très défavorable sur le bien protégé ainsi que sur le bien concerné par la demande et ne peut donc en aucun cas être acceptée. Le parement très soigné en simili-pierre doit rester apparent et être restauré dans les règles de l'art. Il conviendrait également de conserver les châssis existants (qui semblent en bon état) et de les restaurer tout en améliorant éventuellement leur performance énergétique (intégration d'un vitrage isolant).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans.